ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 2138

Texte de la question

URGENCES HOSPITALIERES

A LA REUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Monsieur le ministre de la santé et des solidarités, la canicule de 2003 a révélé à tous la situation des urgences hospitalières. La Réunion n'échappe pas au triste tableau que les Français ont alors découvert. Chaque mois, des centaines de patients attendent sur des brancards, parfois pendant plus de vingt-quatre heures, dans les couloirs des urgences.

Pourquoi une telle situation persiste-t-elle ? Parce que, aux urgences, le personnel manque et que les surfaces sont trop exiguës,...

M. Roland Chassain. Qu'ont donc fait les socialistes ?

Mme Huguette Bello. ...parce que la permanence des soins de vie est insuffisante et prive de médecins de garde des communes entières, parce que les maisons médicales sont quasiment inexistantes, mais surtout parce que le nombre de lits et de places d'hospitalisation est largement insuffisant, quelle que soit la durée du séjour, et que le taux d'équipement accuse un retard considérable par rapport à la moyenne métropolitaine. Il est même douze fois inférieur pour les services de long séjour.

Le plan " urgences " lancé en 2004 n'a pas permis d'amélioration notable, et pour cause : il s'est concrétisé, pour l'essentiel, par une réaffectation des crédits déjà affectés.

De l'avis de tous, des mesures fortes et urgentes s'imposent si l'on veut éviter de mettre en péril la sécurité des soins à la Réunion. L'amélioration des urgences passe au minimum par la dotation de moyens financiers supplémentaires - et non pas déjà affectés -, ainsi que par un mode de financement mieux adapté à un secteur par définition non rentable, c'est-à-dire largement déconnecté des critères prévus par la TAA, la tarification à l'activité.

De façon plus générale, compte tenu de l'augmentation et du vieillissement prévisibles de la population, la création de nouveaux lits d'hospitalisation est indispensable. Êtes-vous prêt, monsieur le ministre, à agir pour éviter la catastrophe vers laquelle se dirige le secteur hospitalier de la Réunion, dont la situation des urgences est l'un des révélateurs ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.* Madame la députée, depuis 2004, avec la mise en place du plan " urgences ", les urgences sont au coeur de notre politique de santé. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Xavier Bertrand et moi-même veillons tout particulièrement à son application ainsi qu'à la prise en charge des malades après l'urgence, car nous voulons qu'ils ne restent pas aux urgences après les premiers soins et qu'ils puissent, s'ils en ont besoin, trouver une place à l'hôpital.

Nous y veillons aussi, naturellement, à la Réunion. Pour ce département, le plan s'est déjà traduit par 1,2 million d'euros de crédits complémentaires en 2004 et 1,8 million d'euros en 2005. Ces moyens ont d'abord permis de financer, à hauteur de 1 million d'euros, les contrats signés pour les urgences du centre hospitalier de Saint-

Denis et de l'hôpital sud. Ils ont également permis de financer, à hauteur de 2 millions d'euros, la création de postes ou de services non prévus aux contrats.
La Réunion dispose aujourd'hui d'une meilleure couverture en équipes d'intervention de service médical d'urgence. Les postes d'infirmières pour les urgences psychiatriques ont été renforcés, ainsi que les équipes médicales. J'ajoute que, aujourd'hui même, l'Agence régionale de l'hospitalisation de la Réunion va annoncer la création de postes supplémentaires de médecins urgentistes et de personnels non médicaux.
Enfin, et c'est essentiel pour désengorger les urgences, 167 nouveaux lits de soins de suite et de réadaptation seront installés en 2005 et 2006, et encore 60 lits supplémentaires en 2007.
Au total, la Réunion bénéficie d'une croissance annuelle des financements de 2,5 % supérieure à la moyenne nationale, et je m'engage à maintenir cet effort de solidarité nécessaire. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : Mme Huguette Bello
Circonscription : Réunion (2e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2138
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 juin 2005